

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°10/2014
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers élus :	15	En fonction :	15
Nombre de Conseillers présents :	13	Votants :	13

Le neuf décembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : MM. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, HEINRICH Cécile et JAEGER Jacqueline, MM. JOCQUEL Julien, KOESSLER François, LEHE Manuel, LORENTZ Bruno, SIMON Etienne, OSTERMANN Ernest et ZIMMERMANN Guy.

Absentes excusées : Mme Laurence GROSS, Mme BERLEMONT Nathalie.

Secrétaire de séance : Pascale KALCK

Ordre du jour

Désignation secrétaire de séance

2014-38 Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Modifications des statuts (doc jt)

2014-39. Syndicat d'Eau Potable de la Région Saverne-Marmoutier - Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable (doc transmis par mail)

2014-40. Subventions

2014-40.1. Attributions 2014

2014-40.2. Collège L. de Vinci Marmoutier - Classe de neige 2015

2014-40.3. Demande de La Marelle - Assoc des parents d'élèves

2014-40.4. Demande l'OMSLC de Marmoutier - Festivités de fin d'année sur le Territoire

2014-41. Urbanisme - Informations

2014-42. Forêt communale - 2015 - Programme de travaux, devis pour travaux sylvicoles, programme de travaux d'exploitation et devis pour travaux d'exploitation

Divers et communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour les points suivants :

2014-43. Budget Primitif 2014 – Décisions Modificatives N°3 et 4

2014-44. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Déclaration d'intention d'adhérer

Décision du Conseil

Proposition acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20 h05.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Pascale KALCK est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2014-38 Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Modifications des statuts

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération du Conseil de Communauté adoptée le 17 septembre 2014 pour modifier les statuts de la Communauté de Communes annexés à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Cette décision vise à apporter des changements dans la compétence scolaire, qui sera libellée de la manière suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Etude de projets, construction, aménagement, entretien et gestion des écoles préélémentaires et élémentaires déclarées d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les écoles maternelles et les écoles élémentaires localisées à Allenwiller et à Marmoutier.
- Service des écoles pour les communes de Dimbsthal et Hengwiller.

Le Maire ajoute que l'aboutissement de la démarche nécessite l'accord de la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération décide, à l'unanimité, de ne pas approuver la modification des statuts telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

2014-39. Syndicat d'Eau Potable de la Région Saverne-Marmoutier - Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2013 du Syndicat d'eau potable de la Région de Saverne-Marmoutier concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable. Un exemplaire dudit rapport a été transmis à chaque conseiller.

2014-40. Subventions

Mme HEINRICH Cécile quitte la séance.

2014-40.1. Attributions 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les subventions à verser en 2014

- | | |
|--|----------|
| • Amicale des Donneurs de Sang Wasselonne | 76 € |
| • Chorale Ste Cécile Allenwiller | 76 € |
| • Croix Rouge Française | 76 € |
| • Etoile Sportive Romanswiller | 152 € |
| • Garde et Aide à Domicile Saverne | 100 € |
| • GIC Haslach et environs | 60 € |
| • Le Plaisir par les livres (Bibliothèque) Allenwiller | 481,75 € |
| • Comité Départ. Ligue Nationale contre le cancer | 76 € |
| • Ateliers Créatifs Allenwiller | 107 € |

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 (article 6574).

Rappel subventions 2014 déjà attribuées et mandatées :

Collège Léonard de Vinci (Classe de neige 2014)	20€/séjour/élève	100,00 €
Collège Léonard de Vinci Voyage Paris Latinistes 2014)	20€/séjour/élève	80,00 €

Mme HEINRICH Cécile rentre en séance.

2014-40.2. Collège Léonard. de Vinci Marmoutier - Classe de neige 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 20€/séjour/élève pour les enfants de Allenwiller participant à la classe de neige (5^{ème}) en janvier 2015. Six élèves sont concernés. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 (article 6574) (versement commun).

2014-40.3. Demande de La Marelle – Association des parents d'élèves RPI

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une somme de 60 Euros à La Marelle – Association des Parents d'élèves du RPI Allenwiller–Birkenwald-Salenthal-Singrist. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 (article 6574). M. le Maire est autorisé à payer immédiatement cette somme.

2014-40.4. Demande l'OMSLC de Marmoutier - Festivités de fin d'année sur le Territoire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention à l'OMSLC de Marmoutier.

2014-41. Urbanisme – Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Déclarations préalables :

- M. FROELIGER David pour le rajout de deux fenêtres standard dans cave avec croisillons comme les reste des fenêtres – DP 067 00 14 E0007, en instruction

Permis de construire :

- SCI Sommerau représentée par M. RIEHL Sébastien pour la construction d'un bâtiment métallique à usage de stockage de matériel pour un paysagiste – PC 067 00 14 E 0004, en instruction

En outre, il a été autorisé :

- M. SIMON Etienne : réalisation d'un appentis en bois entre deux constructions existantes couverture en tôle rouge imitation tuiles

2014-42. Forêt communale - 2015 - Programme de travaux, devis pour travaux sylvicoles, programme de travaux d'exploitation et devis pour travaux d'exploitation

Après avoir entendu les explications de M le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et accepte :

- Le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour 2015 faisant apparaître un bilan net prévisionnel de 37 910 Euros HT
- le devis des travaux d'exploitation pour 2015 d'un montant de 40 315 Euros HT
- Le programme des travaux sylvicoles pour un montant de 4 910 Euros HT
- Les devis pour travaux sylvicoles pour un montant de 4857,96 Euros HT et travaux divers pour 8038,80 Euros HT

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

2014-43. Budget Primitif 2014 – Décision Modificative

2014-43.1. Décision N°3

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Budget primitif 2014 – Section Investissement

Dépenses	Article 2762 chapitre 041	17 545 Euros
Recettes	Article 21534 chapitre 041	17 545 Euros

2014-43.2. Décision N°4

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Budget primitif 2014 – Section Investissement

Dépenses	Article 020 Dépenses imprévues	- 100 Euros
Dépenses	Opération 52 (Eclairage public) article 2152	+ 100 Euros

2014-44. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Déclaration d'intention d'adhérer

M. le Maire informe le Conseil que dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Est favorable au principe de d'adhésion de la Commune d'Allenwiller à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique**

➤ **Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :**

- Application du Droit des Sols (ADS)
- Conseil en aménagement et urbanisme
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au Syndicat mixte au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

Divers et Communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50. Le présent procès-verbal comportant les points 2014-38 à 2014-44 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

KALCK Pascale

MULLER Roger

STORCK Gérard

SCHNEIDER Jean Jacques

ANTONI Cathy

BERLEMONT Nathalie

GROSS Laurence

Excusée

Excusée

HEINRICH Cécile

JAEGER Jacqueline

JOCQUEL Julien

KOESSLER François

LEHE Manuel

LORENTZ Bruno

OSTERMANN Ernest

SIMON Etienne

ZIMMERMANN Guy

